

Comment lutter contre les spams ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 23/05/2022 - **Sécurité numérique**

Les spams ou courriels indésirables continuent d'envahir les boîtes mail, des professionnels comme des particuliers. Comment s'en prémunir ? Comment les signaler ? On fait le point !

Qu'est-ce qu'un spam ?

Le spam, courriel indésirable ou pourriel, est une **communication électronique non sollicitée**.

Cela va de l'abus marketing à l'**hameçonnage** de nature cybercriminelle, qui consiste à travestir un courriel en message d'une banque, d'un site marchand déjà fréquenté ou de tout autre service, afin de récupérer les données personnelles du destinataire.

En tant qu'entreprise, vous pouvez être l'objet - comme les particuliers - de ce type de menace électronique.

Comment vous prémunir contre les spams ?

Afin de vous prémunir contre les spams, il est recommandé :

- ▶ **de ne pas répondre à un spam** afin que l'expéditeur ne sache pas si l'adresse électronique utilisée est valide ou non
- ▶ **de ne pas cliquer sur les liens intégrés** dans le message, afin que l'expéditeur ne puisse pas récupérer d'informations par le biais de cookies ou d'autres traceurs informatiques
- ▶ **de ne pas ouvrir les pièces jointes** au spam
- ▶ **d'être prudent lors de la communication de son adresse électronique** et se créer différentes adresses de messagerie électronique en fonction de ses besoins: achats sur internet, réseaux sociaux, échanges personnels, etc.
- ▶ **d'utiliser un filtre de spam.**

En tant qu'entreprise, il est vous est conseillé de **sensibiliser vos salariés** à ces bonnes pratiques de protection contre les spams, et même plus généralement aux bonnes pratiques de **cybersécurité**. Car au final, ce sont vos salariés qui peuvent être victimes de ce type de désagrément.

À ce titre, nous vous conseillons la lecture de notre article : **Entreprises : quelles règles de cybersécurité appliquer ?**

Avec Signal-spam, participez à la lutte contre les spams !

L'association **signal-spam** < <https://www.signal-spam.fr> > est engagée dans la lutte contre le spam.

Son site internet **signal-spam.fr** < <https://www.signal-spam.fr/> > permet à tout internaute, professionnel (ou particulier), d'**alerter sur un spam via une plateforme en ligne** depuis sa messagerie et de suivre l'évolution de son signalement depuis son espace personnel.

Signal-spam recueille les signalements des internautes, les analyse puis les transfère aux différents acteurs de la lutte contre le spam (organismes publics, acteurs de l'économie numérique ou fournisseurs d'accès à internet).

Cette action permet d'identifier les principaux organismes à l'origine des spams et de mettre en œuvre des actions de contrôle ou des actions répressives ciblées, au niveau national ou international.

À savoir

Pour lutter plus activement contre le spam, la **Commission nationale informatique et libertés (CNIL)** < <https://www.cnil.fr> > a renforcé son partenariat avec l'association **signal-spam** < <http://www.signal-spam.fr> > .

La centralisation plus systématique des signalements auprès de la plateforme signal-spam permet à la CNIL de traiter collectivement les dossiers contre les principaux émetteurs de spam, et de mener une politique de sanctions plus efficace.

Comment signaler un spam ?

Inscrivez-vous sur la plateforme de signalement du site signal-spam.fr. <
<http://signal-spam.fr>>

Puis téléchargez le module et signalez vos spams en un clic.

Vous souhaitez signaler un contenu criminel ?

Vous souhaitez signaler un **contenu criminel** qui n'est pas un spam ?

Il fait partie de cette liste :

- ▶ Pédophilie ou corruption de mineur sur internet.
- ▶ Incitation à la haine raciale ou provocation à la discrimination de personnes en raison de leurs origines, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.
- ▶ Menaces ou incitation à la violence.
- ▶ Trafic illicite (stupéfiants, armes, etc.).
- ▶ Mise en danger des personnes.
- ▶ Incitation à commettre des infractions.
- ▶ Injure ou diffamation.
- ▶ Escroquerie.
- ▶ Terrorisme : menace ou apologie.

Signalez-le sur **Pharos** < <http://internet-signalement.gouv.fr>> (anciennement connu sous le nom de internet-signalement), le portail officiel du **ministère de l'Intérieur** < <https://www.interieur.gouv.fr>> de signalement des contenus illicites de l'internet.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Entreprises : quelles règles de cybersécurité appliquer ?
Entreprises : faites attention aux tentatives d'escroqueries !
Connaître les méthodes de piratage les plus courantes
Se prémunir contre les « rançongiciels » (ransomware)
Se protéger de l'attaque par hameçonnage ciblé (spearphishing)
Agir en cas d'attaque par déni de service (DDoS)
Protéger ses données sensibles lors des déplacements à l'étranger

En savoir plus sur Signal-spam

Signal-spam < <http://www.signal-spam.fr>>

Signaler les contenus illicites ainsi que les spams vocaux/SMS

Pour signaler les **contenus illicites sur internet** : Pharos < <http://internet-signalement.gouv.fr>> , le portail officiel du ministère de l'Intérieur < <https://www.interieur.gouv.fr>> de signalement des contenus illicites de l'internet

Pour signaler les **spams vocaux et SMS** : 33700-spam-sms < <http://www.33700-spam-sms.fr>>

Thématiques : [Sécurité numérique](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   